

ÉCHOS DES DEUX RIVES

VILLE-DÉGELIS

Gala Méritas sportif

Le Conseil régional des loisirs du Bas-Saint-Laurent a reçu 99 mises en candidature, dont sept de la MRC de Matane, pour le Gala Méritas sportif qui se tient le 31 octobre à Ville-Dégelis. De Matane, on retrouve Claude Bernier (baseball) pour le titre d'administrateur bénévole de l'année, le Club de tennis et le club de tennis sur table Réflexes pour le Club de l'année, David Boucher (hockey) et Engelbert St-Laurent (natation) pour l'officiel de l'année, Hugo Harrisson (ski alpin) pour l'athlète masculin de l'année et Monique Marcheterre (patinage de vitesse) pour l'entraîneur de l'année.

GASPÉSIE

Un beau cadeau

Ford Canada vient de remettre officiellement les clés d'une berline Grand Marquis LS, d'une valeur de 27 965 \$, avant taxes, au Centre de formation professionnelle, situé à la polyvalente de Matane. Les 11 élèves en mécanique automobile pourront ainsi se familiariser avec la technologie de ce manufacturier américain qui fait le don d'une dizaine de voitures par année. Par le passé, le Centre de formation a reçu des véhicules d'autres compagnies.

SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE

Aménagement du parc Grand-Détour

Les 1220 résidents de Saint-Jérôme-de-Matane et les visiteurs peuvent maintenant profiter pleinement des aménagements du parc Grand-Détour, en bordure de la rivière Matane, en face de Place des Sports. Hydro-Québec et le gouvernement fédéral ont payé les travaux de quelque 25 000 \$ réalisés en août et septembre. Ils comprenaient notamment l'érection d'un belvédère et l'aménagement d'un sentier pédestre d'un kilomètre longeant la rivière. Hydro-Québec a versé 12 975 \$ dans le cadre de son programme de mise en valeur de l'environnement. Ce qui équivaut au montant du 1 % des travaux reliés à l'installation de la ligne biterne de 230 KV entre l'usine de Donohue Matane et les lignes existantes Matane/Rimouski qui traversent une partie de Saint-Jérôme de Matane. Pour sa part, le fédéral a accordé 12 792 \$ dans le cadre de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage. La municipalité a ainsi pu embaucher trois chômeurs dont les prestations ont été haussées, acheter du matériel et louer de l'équipement.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Sécurité scolaire

Au cours de l'année 1989-90, la Commission scolaire de Rivière-du-Loup a enregistré une diminution de 30 % de tous les accidents (en classes, cours de récréation...) survenus sur son territoire comparativement à 1988-89. Un bilan dont sont félicités les autorités scolaires loupéroises lors du lancement de la 7e semaine de la sécurité scolaire qui se terminera vendredi. Plusieurs activités sont au programme. Les forces policières de la Sûreté du Québec et le corps municipal de Rivière-du-Loup seront particulièrement vigilants afin de détecter les contrevenants à la loi de la sécurité routière concernant les autobus scolaires.

SEPT-ÎLES

ScotiaMcLeod verse des bourses à cinq étudiants nord-côtiers

ScotiaMcLeod vient de verser des bourses de 1000 \$ chacune à cinq étudiants nord-côtiers qui poursuivent des études en formation professionnelle au secondaire. Désignés par tirage au sort parmi une quarantaine de candidats, ces étudiants sont Laurent Cormier, de Havre-Saint-Pierre; Frédéric Bouchard, de Sacré-Coeur; Clermont Poulin, de Baie-Comeau; Christian Lévesque, de Chute-aux-Outardes; et Carl Gagnon, de Ragueneau. Les bourses ScotiaMcLeod visent à encourager les jeunes à reprendre leurs études et à les compléter.

Mgr Blanchet succède à Mgr Ouellet

RIMOUSKI — L'archevêque du diocèse de Rimouski, Mgr Gilles Ouellet a démissionné de ses fonctions. C'est l'évêque de Gaspé, Mgr Bertrand Blanchet, qui lui succédera.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

La Nonciature apostolique du Canada a confirmé que le Pape Jean-Paul II avait accepté la démission de Mgr Gilles Ouellet au gouvernement pastoral de l'archidiocèse de Rimouski, et que Mgr Bertrand Blanchet, actuellement évêque de Gaspé, deviendra nouvel archevêque de Rimouski. Le successeur de Mgr Blanchet n'est pas encore

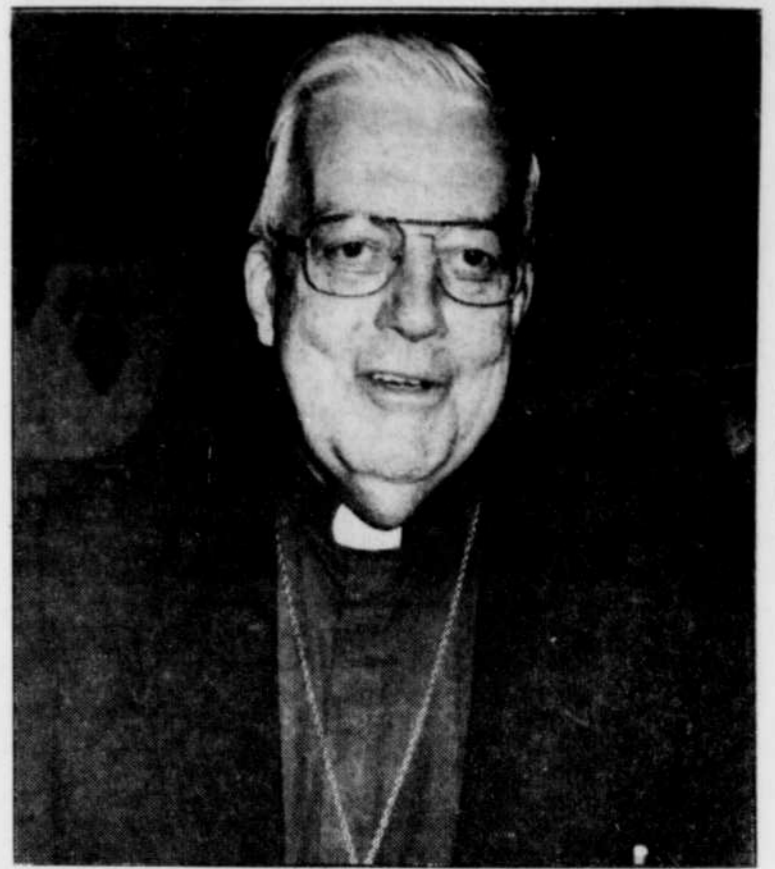
connu pour le moment. Des informations du SOLEIL laissent entendre que Mgr Ouellet démissionnait de ses fonctions parce qu'il avait atteint 70 ans le 14 août, et que le mécanisme usuel voulait que le titulaire de ces fonctions se retire à cet âge pour la retraite.

Après quelques semaines de vacances, Mgr Ouellet doit se retirer dans sa congrégation chez les pères des Missions étrangères, à Pont-Viau. Mgr Ouellet avait été nommé arche-

vêque de Rimouski en mai 1973.

Mgr Bertrand Blanchet, qui devient le huitième évêque et le cinquième archevêque de Rimouski, a été nommé évêque de Gaspé le 26 octobre 1973.

Originaire de Saint-Thomas de Montmagny, né le 19 septembre 1932, Mgr Blanchet est membre de la Commission épiscopale d'oecuménisme et du Comité épiscopal pour le respect de la vie à la Conférence des évêques du Canada. Il est aussi membre du Comité exécutif et du comité épiscopal de théologie à l'Assemblée des évêques du Québec.



Mgr Gilles Ouellet démissionne comme archevêque de Rimouski. Il prendra sa retraite à Pont-Viau.



Randonnée dans le parc de la Gaspésie

La randonnée pédestre maintient sa croissance dans le parc de la Gaspésie. Au cours de la dernière saison touristique, près de 25 000 personnes, dont 19 633 pour une journée entière, ont pratiqué ce sport individuellement ou en groupe. D'autres, 8600 au total, ont préféré retenir les services d'un naturaliste pour explorer les sentiers à flanc de montagnes afin d'y découvrir une flore et une faune souvent surprenantes. La longue randonnée a généré 1100 jours/personne d'activités. « Malgré la température, le parc s'en tire assez bien. Nous avons même constaté une augmentation de touristes européens, principalement des Français », a indiqué François Boulanger, responsable des services à la clientèle. Toujours dans le parc, le centre d'interprétation a accueilli 60 000 visiteurs tandis que l'hébergement a connu une baisse de 8 % au gîte du Mont-Albert et de 24 % sur les divers terrains de camping.

Lac Robertson

Les Attikameks ne donnent qu'un appui moral aux Montagnais

QUEBEC — L'appui des Attikameks de la Haute-Mauricie au blocus des Montagnais de la Basse-Côte-Nord à lac Robertson se situe sans plus au niveau du « soutien moral ».

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

Les Attikameks ne participent pas au blocus de Robertson et n'ont pas non plus demandé d'injonction relativement à ce projet hydroélectrique en Basse-Côte-Nord, ont effectivement fait savoir par voie de communiqués deux organismes attikameks, hier.

Le blocus montagnais se poursuit depuis deux semaines en Basse-Côte-Nord en attendant le débat juridique sur une demande d'injonction, le 26 octobre, à Sept-Îles.

Du message provenant de l'Association Mamo Atoskewin Attikamek (AMAA), il ressort que les Amérindiens de la Haute-Mauricie ont apporté « un soutien moral aux Montagnais qui contestent la légalité des procédures d'Hydro Québec ».

Mais, souligne du même souffle l'AMAA, « il est nécessaire de savoir que les Attikameks ont établi avec la société d'Etat une dynamique qui leur est propre, compte tenu des barrages passés qui ont perturbé l'organisation sociale et territoriale traditionnelle ainsi que des projets présentement à l'étude sur le Haut-Saint-Maurice au sujet desquels les Attikameks n'ont pas tenu un dis-

cours d'opposition de principe ».

Cette dynamique a notamment amené l'AMAA à jouer un rôle actif dans les études d'impact prévues au calendrier d'intervention d'Hydro.

Du message du Conseil de la nation attikamek, il se dégage que les Amérindiens de la Haute-Mauricie ne sont pas engagés dans le conflit Hydro-Montagnais à Robertson.

« La nation attikamek est soucieuse de maintenir avec ses partenaires un climat de bonne entente et de coopération », souligne aussi le message.

Ces partenaires auxquels il est fait allusion sont notamment « Hydro Québec, des entreprises forestières et des organismes gouvernementaux », a indiqué au SOLEIL Simon Awashish, président du conseil.

Tant à l'AMAA qu'au conseil de la nation, on a souligné que le territoire ancestral attikamek est situé en Haute-Mauricie, bien loin de la Basse-Côte-Nord.

Les Attikameks sont au nombre de 4000 et les Montagnais 12 000. Les deux groupes sont membres du Conseil Attikamek-Montagnais, organisme politique chargé de mener à bien leur négociation territoriale globale.

Mont Grand-Fonds

Priorité au renouvellement des contrats de travail

Le nouveau propriétaire du Mont Grand-Fonds se donne encore quelques jours avant d'étaler sur la place publique ses projets pour la relance de ce centre de ski. « L'hiver approche rapidement. Il y a beaucoup à faire pour préparer la prochaine saison », disait-il hier matin en faisant le tour des installations qu'il vient d'acquérir.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

À très court terme, M. Dufour s'est fixé comme objectif le renouvellement du contrat de travail des syndiqués affiliés à la CSN. « J'ai discuté avec les représentants des travailleurs.

Je pense qu'on va arriver à s'entendre rapidement », assure-t-il.

Dès hier, des techniciens faisaient le tour des équipements pour évaluer leur état. « La saison est avancée, nous devons agir rapidement pour ouvrir en même temps que les

autres stations. »

Louis Dufour veut régler les problèmes d'ordre pratique avant de se lancer dans le marketing de Grand-Fonds. Dans quelques jours, il devrait faire connaître les tarifs des abonnements de saison ainsi que la grille des activités qu'il veut mettre sur pied au cours de l'hiver.

« Grand-Fonds, c'est une belle montagne à skier mais je veux que ce soit un centre où il y a de la vie, où l'on va s'amuser », révèle le jeune propriétaire.

Dans la région, la nouvelle a été accueillie avec enthousiasme dans les milieux touristiques et des affaires, même si elle a coupé l'herbe sous le pied à un mouvement populaire pour faire l'achat du centre de ski. « Notre seul objectif, c'était que la montagne soit en opération cet hiver et pour les saisons à venir. Tant mieux si quelqu'un a relevé le défi », souligne-t-on à la Chambre de commerce.

Louis Dufour est le fils d'un des frères Dufour qui était propriétaire de la ferme La Poulette grise, un des plus gros abattoirs de poulets au Québec. Cela laisse supposer qu'il dispose de ressources financières pour remettre en selle le centre de ski. De plus, le jeune homme de 30 ans est un skieur émérite qui a déjà travaillé comme moniteur non seulement à Grand-Fonds, mais au Mont Sainte-Anne et à Stoneham.

LE SOLEIL

FÉLICITATIONS M. ALI FODIL-CHÉRIF, DE CHARLESBOURG
LE SOLEIL VOUS OFFRE UNE SEMAINE POUR DEUX À LA GUADELOUPE

À Matane, le maire Gauthier relie son OUI à la réouverture de la Donohue

MATANE — À moins de deux semaines du référendum du 26 octobre, le maire de Matane, M. Maurice Gauthier, opte pour le camp du OUI tout en souhaitant la réouverture de l'usine de Donohue Matane, fermée depuis un an.

par ROMAIN PELLETIER
collaboration spéciale

Faisant confiance au jugement des Québécois, M. Gauthier, s'est déclaré publiquement, mercredi, pour l'entente constitutionnelle de Charlottetown. Il l'a fait lors du passage du premier ministre du Québec et chef du OUI, M. Robert Bourassa, devant la Chambre de commerce de Matane.

« Comme vous, a-t-il dit à M. Bourassa, je dirai OUI au re-

nouvellement de la constitution canadienne et je souhaite du plus profond de mon cœur, qu'ensemble, nous pourrions également dire OUI à la réouverture de l'usine Donohue/Rexfor avec Shin Ho à Matane ».

M. Bourassa n'a rien promis sauf qu'il « espère annoncer de bonnes nouvelles d'ici quelques semaines ». Selon lui, plusieurs facteurs jouent en faveur de la réouverture de Donohue Matane : une usine moderne, une

main-d'œuvre exceptionnelle, le prix de la pâte, l'intérêt marqué des investisseurs sud-coréens et un dollar à un niveau intéressant.

D'après M. Gauthier, M. Bourassa est passé à deux cheux d'annoncer la réouverture de l'usine. « S'il ne l'a pas fait, a-t-il indiqué en substance, c'est parce qu'il reste encore certains fils à attacher. Il a préféré la prudence pour ne pas annoncer un pétard mouillé ».

Au début de la campagne référendaire, M. Gauthier ne prévoyait pas se prononcer sur l'entente constitutionnelle. Mais, peu de temps après, il assistait au lancement de la campagne du OUI dans la circonscription de Matane en présence de la présidente du Comité et députée, Mme Claire-Hélène Hovington et du responsable de la campagne dans l'Est du Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté.



Louis-Guy
LEMIEUX

L'art de « bretter »

Quatre cent mille dollars. C'est ce qu'a déjà coûté au bas mot aux contribuables de Québec l'obstination de l'administration L'Allier à vouloir construire, contre tout bon sens, le nouveau centre des congrès sur l'emplacement de l'édifice Marie-Guyart (complexe G).

En mai dernier, le maire Jean-Paul L'Allier échappait ce chiffre devant la presse locale : « Nous ne pouvons faire abstraction du fait que la ville a fait faire des études pour 400 000 \$ avant d'arriver à favoriser un centre de congrès à Marie-Guyart... »

M. L'Allier aurait pu ajouter sans risquer de se tromper que le brettage dans ce dossier fait perdre, tout le monde s'entend là-dessus, un million \$ chaque semaine à l'économie régionale. Un centre des congrès à la mesure de Québec engendrerait, en effet, des retombées estimées par les spécialistes à 50 millions \$ annuellement.

L'administration du Rassemblement populaire s'est installée à l'hôtel de ville le 5 novembre 1989. Le dossier du centre des congrès était prioritaire depuis 1987. M. L'Allier a trouvé sur son bureau de maire trois études récentes commandées par l'administration sortante aux coûts de 150 000 \$. Les firmes Cooper's & Lybrand et Laventhol & Horwath disaient déjà ce qu'il fallait faire et ne pas faire.

« Boqué », le maire L'Allier a décidé d'engager ses propres experts et a commandé des études sur son propre projet. Un relevé des études déposées devant le comité exécutif avant le 6 novembre 1991 montre que l'administration municipale n'a pas lésiné sur les moyens.

On retrouve pas moins de 15 études différentes commandées à des firmes spécialisées : Gauthier, Guité, Roy, en février 1990 : 57 475 \$; Phillips, Dean, octobre et novembre : 45 000 \$; Gauthier, Guité, Roy, novembre : 23 000 \$; université Laval, novembre : 13 000 \$; Impact Recherche, novembre : 14 650 \$; Daniel Arbour & ass., février : 15 000 \$; Piette, Audy, Bertrand, Lemieux, novembre 1990 : 46 550 \$; Cooper's Lybrand, juillet 1991 : 18 500 \$; Laventhol Horwath, septembre 1991 : 14 500 \$; etc. La valse des chiffres et des études est étourdissante. Sans compter qu'au moins trois ministères du gouvernement du Québec étudiaient au même moment le même dossier et engageaient leurs propres spécialistes.

Deux ans plus tard

Tout ce temps et tout cet argent pour en arriver à quoi ? À une partie de bras de fer entre le maire L'Allier et le ministre responsable de la région de Québec, Marc-Yvan Côté.

Les firmes de professionnels seront les dernières à s'en plaindre. Les contribuables, eux, verront forcément ces frais apparaître un jour sur leur compte de taxes. Ça va faire mal.

Fin septembre, constatant son isolement et la stérilité de son projet, M. L'Allier se disait prêt à envisager d'autres hypothèses que celle du complexe G. Deux ans et 400 000 \$ plus tard...

Le 8 octobre, le ministre Côté annonçait le retour à la case départ. C'est à Place Québec et pas ailleurs que sera construit le futur Centre des congrès de Québec.

Trois firmes d'architectes choisies par le gouvernement québécois ont trois semaines pour soumettre les plans d'un centre beau, bon, pas cher. Et que le moins « chérant » gagne. Le gouvernement a 81 M \$ à mettre dans cet équipement touristique vital pour la région. Pas une cenne de plus.

Visiblement excédé par l'entêtement de l'administration L'Allier, le ministre Côté demande à la ville de cesser de mettre des bâtons dans les roues et de suivre la parade : « Sans la nécessaire collaboration de la ville aux travaux qui marqueront les prochaines étapes du projet, le dossier risque de connaître encore d'autres retards, voire même de s'enliser dans des contraintes administratives de toutes sortes. On n'a pas besoin de ça », martèle M. Côté.

C'est clair et net : la ville de Québec vient d'être mise sous tutelle dans l'affaire du centre des congrès. Comme à la fin des années 1960, quand le gouvernement Lesage avait mis en chantier unilatéralement la « cité parlementaire » jamais terminée ; les édifices G et H sont là pour en témoigner.

En Bref

Bilan amélioré

RIMOUSKI — Tout en invitant les automobilistes à redoubler de prudence sur les routes, les patrouilleurs de la Sûreté du Québec, district Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, ont rapporté les statistiques suivantes pour le bilan du congé de l'Action de Grâce. Cette année, aucun accident mortel, 10 accidents avec blessés, 13 blessés, 35 accidents matériels, un total de 865 interventions et 17 pour facultés affaiblies, soit cinq de moins que l'an passé. Les patrouilleurs de la SQ encouragent donc les automobilistes à prévoir plus de temps dans leurs déplacements, car bientôt le givre et la neige nous tiendront compagnie.

Arrestation d'un incendiaire

CHICOUTIMI — Un homme de 18 ans de Laterrière, a été arrêté mercredi soir par les enquêteurs de l'escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec, à Chicoutimi. Il est soupçonné d'avoir mis le feu à trois reprises depuis un peu plus d'un mois, au garage Lemay & Frères du 3011, route 170, à Laterrière. Ces incendies auraient causé pour plus d'un demi-million de dollars de dommages au garage qui est maintenant une perte complète. Trois camions 10-roues, une rétrocamion et un camion léger ont également été incendiés. De plus, deux vols par effraction et un vol de véhicule ont été résolus par l'arrestation du même suspect qui devait comparaître au palais de justice de Chicoutimi, sous diverses accusations.



Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

BSA.92-ME-025
pour 14 h 00 (heure locale)
le mardi 3 novembre 1992

Groupe Exploitation régionale
Région Laurentides

Vente de matériel de transport et de matériel divers (Surplus d'actif)

- 12 Automobiles
- 26 Camionnettes
- 4 Camions à nacelle
- 1 Camion à tarrière
- 7 Camions divers
- 5 Motoneiges
- 6 Remorques

- Déguchisseuse
- Scie radiale et à ruban
- Tour à bois
- Chargeur à batterie
- Dépoussiéreur
- Compresseurs
- Pièces hydrauliques
- Tours à bobiner, soudeuse, etc...

EXAMEN DU MATÉRIEL

Les 21, 22 et 23 octobre 1992

de 8 h 00 à 12 h 00

et

de 13 h 00 à 16 h 00

à l'endroit suivant :

- 3700, rue Bellefeuille, Trois-Rivières, Qué.

(Guy Hamelin)

ADMISSIBILITÉ

Toute personne physique ou morale répondant aux conditions précisées dans le document d'appel d'offres, qui peut être obtenu gratuitement les jours d'examen du matériel.

GARANTIE DE SOUMISSION

10 % du montant total soumissionné

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'ensemble des soumissions reçues.

RENSEIGNEMENTS

Guy Hamelin
(819) 371-6258

René Cantin, Ing.
Chef de service

Achats, Contrats et Surplus d'actif

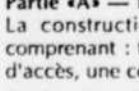


Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Lebel-sur-Quévillon

Comté d'Ungava

Appel d'offres no: 0667-40-01-41-4Z



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Partie «A» — Travaux d'assainissement

La construction d'une station d'épuration du type «étangs aérés» comprenant : trois bassins d'aération, un bâtiment de service, un chemin d'accès, une conduite d'émissaire et divers travaux connexes.

Partie «B» — Travaux municipaux

Construction d'un local incorporé au bâtiment de service de la station d'épuration.

DOCUMENTS DISPONIBLES : SQAÉ, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauthetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2. Tél. : (514) 397-0416.

PRIX : 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ de Québec et de Montréal ; Ass. de la construction de l'Ouest du Québec Inc. ; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon : s/s M. Serge Woods, greffier, 500, Place Quévillon, Case Postale 430, Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0. Le jeudi 12 novembre 1992 à 14 h 00.

GARANTIES DE SOUMISSION : MONTANTS :
Partie «A» — Travaux d'assainissement 282 000,00 \$
Partie «B» — Travaux municipaux 1 800,00 \$

FORME : Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS : Monsieur Jacques Boulet - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de la construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la Ville de Lebel-sur-Quévillon ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S-16-10-92

AVIS PUBLIC

loretteville

RÈGLEMENT NUMÉRO 1260

AUX PERSONNES DOMICILIÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LORETTEVILLE AINSI QU'ÀUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE OU OCCUPANTS D'UNE PLACE D'AFFAIRES SUR CE MÊME TERRITOIRE, LE 13 OCTOBRE 1992.

Avis public est, par les présentes, donné :

1. Que lors d'une assemblée tenue le 13 octobre 1992, le conseil municipal de la Ville de Loretteville a adopté le règlement 1260 intitulé "Modifiant le règlement numéro 1186 relatif au zonage - tente" de façon à permettre :
 - D'annuler l'obligation de doubler la marge latérale lors de l'agrandissement d'un bâtiment existant en marge d'une zone d'habitation de faible densité.
 - Que la hauteur maximale soit portée à 15 mètres dans les zones de classe RC.
 - Que le décroché nécessaire dans un bâtiment de plus de 45 mètres en zone RC, soit ramené à 1,5 mètres.
 - Que le pourcentage d'espace libre requis de 30% soit annulé en zone MH, au centre-ville.
 - Que le pourcentage d'enseignes sur poteau de la rue Racine soit permis en tenant compte du recul exceptionnel de certains bâtiments.
 - Que les normes d'aménagement des cases de stationnement pour les bâtiments bifamiliaux isolés détenus en copropriété soient adaptées.
 - Que soient définis les matériaux autorisés et prohibés pour la construction des murs de soutènement.
 - Que la hauteur résultante des bâtiments implantés entre des constructions existantes soit fonction des particularités architecturales des bâtiments à toits plats.
2. Que les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Loretteville ainsi que les propriétaires d'un immeuble ou occupants d'une place d'affaires ci-dessus visés ayant le droit d'être inscrits sur la liste référendaire le 13 octobre 1992 peuvent demander que le règlement numéro 1260, fasse l'objet d'un scrutin référendaire, selon l'article 533 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
3. Que cette demande ait lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qu'à cette fin, les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1260 auront accès à un registre tenu à leur intention le 22 octobre 1992 de 9h à 19h sans interruption au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 1260 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 1260 sera approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne habile à voter sur le règlement numéro 1260 peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 22 octobre 1992 à 19 h 05 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

Donné à Loretteville, le 16 octobre 1992.

Gilles Martel, o.m.a., greffier

AVIS PUBLIC

loretteville

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DES ZONES CONTIGÜES PE-410, MH-402, RA/A-403 et RAVC-406 SITUÉES DANS LA PARTIE NORD-OUEST DE LA VILLE; UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET UN CROQUIS DE CES ZONES SONT CONTENUS PLUS LOIN DANS L'AVIS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 octobre 1992, le Conseil a adopté le règlement numéro 1261, intitulé "Règlement numéro 1261 modifiant le règlement numéro 1186 relatif au zonage". L'objet de ce règlement est de créer la zone RA/B-431 à même les limites de la zone RA/A-401 et de permettre dans la nouvelle zone RA/B-431 l'habitation unifamiliale jumelée.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de chacune de ces zones peuvent transmettre au soussigné, dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, une requête signée par elles en vue de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement.
3. Le nombre de signatures requis sur la requête pour que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'une de ces zones aient le droit de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement est de :
 - pour la zone PE-410 : 1 personne
 - pour la zone MH-402 : 1 personne
 - pour la zone RA/A-403 : 12 personnes
 - pour la zone RAVC-406 : 12 personnes
4. Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'UNE DES ZONES CONTIGÜES :

1. Condition générale à remplir le 13 octobre 1992 :
Être soit domicilié dans la zone contiguë concernée, soit propriétaire d'un immeuble situé dans celle-ci, soit occupant d'une place d'affaires située dans celle-ci.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 13 octobre 1992 :
Être majeur et de citoyenneté canadienne.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires :
Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires (Note : un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

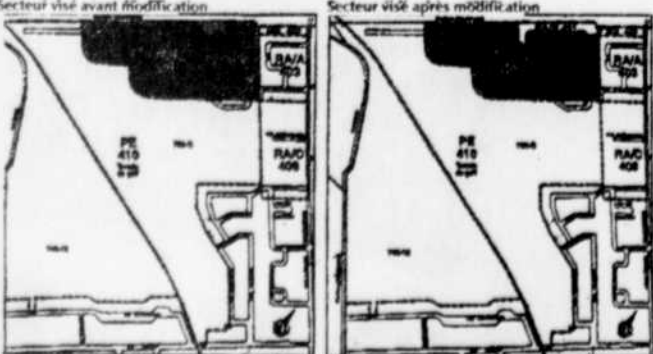
CONDITION D'EXERCICE DU DROIT D'UNE PERSONNE MORALE DE SIGNER LA REQUÊTE :

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 octobre 1992, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Ce règlement vise la zone RA/A-401. Les zones contiguës à ces zones sont les suivantes :

- a) PE-410 : délimitée au nord par la limite de la ville de Québec (Neufchâtel) et la limite du lot 750-C; à l'est par la limite est du lot 750-C; au sud par la limite sud des lots 746-12, 750-C et 756-2-1-1; et enfin, à l'ouest par les limites municipales de Québec et Val-Bélair.
- b) MH-402 : délimitée au nord par la limite de la ville de Québec; à l'est par le boulevard Valcartier; au sud par la limite sud du lot 761-21; et enfin, à l'ouest par la limite ouest du lot 761-21.
- c) RA/A-403 : délimitée au nord par la limite sud du lot 761-21; à l'est par le boulevard Valcartier; au sud par la limite sud des lots 761-A-3 à 761-A-9 inclusivement; et enfin, à l'ouest par la limite est du lot 750-C.
- d) RAVC-406 : délimitée au nord par la limite sud des lots 761-A-3 à 761-A-9 inclusivement; à l'est par le boulevard Valcartier; au sud par la rue du Grand-Pré incluant une bande de 30 mètres; et enfin, à l'ouest par la limite ouest des lots 761-17, 761-7, 761-5-P et 761-4-2.

Ces zones contiguës sont illustrées comme sur le croquis suivant :



Donné à Loretteville, le 16 octobre 1992

Gilles Martel, o.m.a.
greffier et dir. gén. adj.

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité de revenu et de la Formation professionnelle requiert les services professionnels d'une firme afin de : "Participer aux travaux relatifs à une nouvelle organisation du travail; identifier les événements déclencheurs, décrire le processus opérationnel, analyser la séquence des activités et suggérer des améliorations après analyse d'impacts, et ce, en conformité avec les objectifs ministériels." Le cahier des charges, portant le numéro CS-92-161 sera disponible pendant les heures de bureau, à partir de 9 h, le 16 octobre 1992 au :

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
Monsieur Claude Carignan
Direction générale des ressources informationnelles
425, rue St-Amable, 3e étage
Québec (Québec) G1R4Z1
Tél. : 644-0572

Les soumissions devront parvenir, avec la mention prévue au cahier des charges, au plus tard le 2 novembre 1992 à 9 h, à l'adresse suivante :

Monsieur Jacques Thibault
Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
Direction des ressources matérielles
425, rue St-Amable, 1er étage
Québec (Québec) G1R4Z1
Tél. : 644-6163

Lorsque le fournisseur compte plus de cent (100) employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, selon laquelle il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-traitant ayant plus de cent (100) employés.

Toutes les offres de service reçues après le délai fixé seront retournées sans avoir été ouvertes. L'ouverture des offres de service qui s'effectuera à la salle 3.1058, 3e étage, sera publique et suivra immédiatement l'heure limite fixée pour le dépôt.

Seules seront considérées aux fins du concours les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui ont une expérience saine et adéquate dans le domaine concerné.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Jean Mercier
Sous-ministre par intérim

Québec

Selon le quotidien populaire London Today

Bardot se serait mariée pour une 4e fois

LONDRES (d'après AFP) — L'actrice française Brigitte Bardot se serait mariée récemment en secret en Norvège avec son compagnon, le Français Bernard d'Ormale, affirmait hier le quotidien populaire London Today.



Brigitte Bardot, dans une photo prise le 15 avril dernier à Bruxelles.

Toutefois, aucun dossier de mariage de Brigitte Bardot n'est parvenu au consulat de France d'Oslo, a déclaré jeudi le consul français dans la capitale norvégienne, et à Paris, Gilles Dreyfus, avocat de Brigitte Bardot, a déclaré hier: « Je ne suis au courant de rien ».

lesquelles étaient inscrits « de B à B avec tout mon amour ».

Interrogé sur son engagement politique, Bernard d'Ormale a affirmé à Today: « Brigitte a ses idées et moi, les miennes ». Le couple, selon Today, pourrait faire sa première apparition le 23 octobre au Marineland d'Antibes, près de Nice, à l'occasion d'une opération de sauvetage des dauphins.

Il s'agit là du quatrième mariage de la vedette française qui fit scandale dans les années 1950/60 après ses unions avec le metteur en scène français Roger Vadim, l'acteur français Jacques Charrier et le milliardaire allemand Gunther Sachs.

Nicolas Charrier, 32 ans, fils de Brigitte Bardot et de Jacques Charrier, réside en Norvège avec son épouse norvégienne Anne

Lina Bjerkan. Cette situation d'état civil pourrait peut-être permettre à sa mère de se marier en Norvège, mais les formalités resteraient malgré tout longues et difficiles, estime-t-on à Oslo.

Brigitte Bardot, qui vit discrètement à Saint-Tropez, sur la Côte d'Azur, mène depuis plusieurs années un ferme combat pour la protection des animaux qui motive ses seules apparitions publiques ou dans les médias.

Montréal honore trois grandes figures de l'histoire du cinéma

MONTREAL (AFP) — Pour sa 21e année, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo qui se tient du 15 au 25 octobre à Montréal, rendra hommage à trois figures importantes de l'histoire du cinéma, le critique français Serge Daney, le comédien et réalisateur français Jacques Tati et le producteur-réalisateur américain John Cassavetes.

Fidèle à ses choix éclectiques, le festival présentera notamment « Serge Daney: itinéraire d'un ciné-fils », un documentaire en trois parties de Pierre André Boutang et Dominique Rabourdin illustrant la vie de celui qui fut critique aux Cahiers du cinéma et à Libération avant de fonder la revue Trafic.

1978 mais qui n'est jamais sorti dans le circuit commercial.

100 films et 45 vidéos Le festival, dont la programmation compte 100 films et 45 vidéos en provenance d'une trentaine de pays, s'ouvrira hier par « Zebrahead », premier film de l'Américain Anthony Drazan, produit par Oliver Stone et considéré comme un « film-miracle » aux États-Unis, réalisé avec un petit budget et des acteurs inconnus du public.

Le festival commémore également le 10e anniversaire de la mort de Jacques Tati, avec « Tati sur les pas de Monsieur Hulot », un documentaire inédit en forme de portrait réalisé par sa propre fille, Sophie Tatischeff.

L'autre événement du festival devrait être la présentation des trois dernières oeuvres du Mexicain Jaime Humbert Hermosillo, « Intimidés En El Cuarto De Bano » (1988), « La Tarea » (1990) et « La Tarea Prohibida » (1992), qui explorent la frontière entre réalité et fiction tout en tentant de capter la complexité de l'être humain.

Le rebelle de Hollywood, John Cassavetes, sera lui aussi honoré par le festival avec une oeuvre présentée pour la première fois au Canada, « Opening Night », un film achevé en

Les musiciens-éducateurs réclament de l'État accessibilité et continuité dans la formation

JONQUIÈRE (PC) — Réunie au Centre des congrès de Jonquière dans le cadre de son 19e congrès provincial et de sa 2e biennale hier soir, la Fédération des associations des musiciens-éducateurs du Québec (FAMEQ) réclame du gouvernement une meilleure accessibilité aux cours de musique dispensés dans les écoles et une continuité dans la formation.

teurs du Québec qui oeuvrent dans les commissions scolaires.

Coordonnateur de ce congrès, Sylvain Ouellet, d'Alma, soutient de l'ici huit ans, plus de 44 000 des 66 000 enseignants de la province devront prendre leur retraite et « qu'il serait temps de forcer le gouvernement d'imposer des normes plus sévères en ce qui a trait à la formation des futurs enseignants qui veulent se spécialiser en musique ».

Ouellet.

Prenant l'exemple de Montréal, il affirme qu'au secondaire, 68 % des élèves n'ont pas de cours de musique. « Ce qui a été appris au primaire est oublié au secondaire, faute de formation musicale continue. Une perte d'énergie et de talent », soutient-il.

Côté formation des maîtres, la FAMEQ veut que le gouvernement abolisse les fameux 15 crédits qui permettent à tout un chacun de s'improviser professeur de musique. « Nous serions d'accord également pour l'imposition d'un stage obligatoire d'un an pour ceux qui complètent un baccalauréat en musique. Cette formation continue en milieu réel aiderait l'enseignant tout au cours de sa carrière », affirme M. Ouellet.

Au cours de la fin de semaine, les 500 professeurs de musique réunis à cette première biennale à se tenir dans la région, sous le thème « Ouïe à la musique » profiteront de cette occasion pour parfaire leur formation en ateliers et pour discuter des problèmes auxquels ils doivent faire face tous les jours.

La première biennale s'était tenue à Québec en 1990.

La FAMEQ regroupe toutes les associations de musiciens-éduca-

Le Canada et la France en finale au concours Menuhin

PARIS (AFP) — Une Canadienne et deux Français ont été sélectionnés mercredi soir pour les finales avec orchestre du 2e Concours international de violon Yehudi Menuhin de la Ville de Paris, prévues le 16 octobre.

Les finalistes sont: Juliette Kank, une Canadienne de 17 ans d'origine coréenne formée au Curtis Institute de Philadelphie, et deux Français, Marie Scheuble, 18 ans, et Bruno Eicher, 27 ans, formés au Conservatoire national supérieur de musique de Paris et pour le second à la Julliard School de New York.

Le virtuose américain Yehudi Menuhin préside le jury. Les trois finalistes seront jugés sur l'épreuve de concerto accompagnée par le Philharmonique des Pays-de-Loire et son chef Marc Soustrot.

Cette compétition est dotée de 25 000 \$ de prix, dont le grand prix de 10 000 \$.

Movie advertisement for 'Mutronics: Le Film' featuring mutant characters and the title 'MUTRONICS LE FILM'. Includes showtimes and venue information for STE-FOY.

Subscription advertisement for 'LESOLEIL' magazine, offering a 50-day trial for 647-3333.

Movie advertisement for 'I 492 Christophe Colomb' with a historical scene illustration and showtimes for STE-FOY and CINEMA LIDO.

Movie advertisement for 'Un Cœur en Hiver' featuring a couple in a winter setting, with showtimes for GALERIES CAPITALE and CINEMA LIDO.

Large movie advertisement for 'Jeu de Puissance' featuring Emilio Estevez in a football helmet, with showtimes for GALERIES CAPITALE and CINEMA LIDO.

Movie advertisements for 'Pink Floyd - The Wall' and 'U2 - Rattle and Hum', including showtimes for PLACE QUÉBEC.

Movie advertisement for 'Under Siege' featuring Steven Seagal, with showtimes for PLACE CHAREST and STE-FOY.

Movie advertisement for 'Des souris et des hommes' featuring John Malkovich and Gary Sinise, with showtimes for GALERIES CAPITALE.

Objectif de 4 points pour les Beaucerons cette fin de semaine

L'atmosphère n'a jamais été aussi bonne chez les Beaucerons de Sainte-Marie. L'incertitude du début de saison a fait place à la confiance. Les hommes de Jean-Louis Létourneau tenteront de remporter une troisième victoire de suite en recevant ce soir, à Sainte-Marie (20h 30), le Collège Lafèche de Trois-Rivières.

par JEAN-FRANÇOIS TARDIF
LE SOLEIL

« Nous avons demandé aux gars d'aller chercher quatre points en fin de semaine, a expliqué Létourneau dont la troupe évoluera aussi à Pierrefonds dimanche. Nous sommes en bonne position pour aller rejoindre les meneurs et c'est maintenant qu'il faut y travailler. »

Avec deux victoires, les Beaucerons joueraient pour une fiche supérieure à ,500. Les deux rencontres du week-end sont à la portée des hockeyeurs de la Beauce puisque les formations de Trois-Rivières et de Pierrefonds sont au dernier rang de leur division respective.

« La formation des Beaucerons ressemble beaucoup aux Gouverneurs de l'an passé. On avait eu beaucoup de difficulté à gagner nos matchs en début de saison. Les gars étaient malchanceux et ils manquaient de coordination. Ce fut la même chose cette année. Jamais on ne s'est fait surclasser. Contre Longueuil, par exemple, le pointage est resté 3-2 presque toute la rencontre. On n'a donc pas paniqué. J'ai demandé aux joueurs de rester confiants. Aujourd'hui, les choses semblent s'être replacées. Je sens que les

gars aiment vraiment ça jouer au hockey et qu'ils ont retrouvé leur désir de vaincre. »

Lourde commande

Toute une fin de semaine attend les Riverains de Loretteville qui disputeront trois rencontres en autant de jours. Les hommes de Claude Bourget visiteront Pierrefonds ce soir et Saint-Jérôme dimanche et recevront Longueuil demain au Pavillon des sports (14h 30).

« Nous prendrons les matchs un à la fois, a expliqué Bourget. Et ce n'est pas en fonction de l'adversaire, mais bien de l'objectif que nous nous sommes fixé pour notre deuxième tranche de 10 rencontres que nous nous préparerons. Nous souhaitons remporter deux victoires. »

Même si Pierrefonds occupe le dernier rang de sa division, les Riverains ne devront pas prendre les hockeyeurs du West Island à la légère pour autant. « Pierrefonds me fait peur. Cette équipe possède quatre bons joueurs qui peuvent chambarder un match. »

« Nous devons, si nous voulons connaître du succès en fin de semaine, éviter de jouer du hockey de rattrapage afin d'économiser nos énergies et rester le plus disciplinés possible. »

SPORT EN BREF

■ Pridham battu à Tokyo

Le Canadien Chris Pridham a été éliminé au troisième tour du tournoi de Tokyo, hier. Pridham s'est bien défendu avant de s'incliner devant le sixième favori, le Sud-Africain Wayne Ferreira, qui l'a emporté 7-6, 4-6 et 6-4. Dans les autres rencontres, le favori Stefan Edberg, l'Américain Michael Chang, deuxième tête de série, Goran Ivanisevic, quatrième favori, et Ivan Lendl, classé cinquième, ont remporté la victoire.

■ Ronde de 62 par Janzen

Lee Janzen a réussi un « eagle » à son premier trou et il a joué la meilleure ronde de sa carrière quand il a ramené une carte de 62, 10 sous la normale, pour prendre une avance de deux coups après la première journée de la classique de golf Disney à Lake Buena Vista, Floride. Janzen, qui a commencé sa journée sur la deuxième partie du parcours, a réussi son « eagle » avec un roulé de 12 pieds au 10e à normale cinq d'une distance de 514 verges. Celui qui en est à sa quatrième année sur le circuit a remporté son premier tournoi en février dernier. Mark O'Meara, le champion de l'an dernier, Payne Stewart et Andrew Magee ont tous trois joué 64. Chaque golfeur professionnel joue avec trois amateurs au cours des trois premières rondes du tournoi.



Mise-O-JEU

UN JEU.
PLUSIEURS
STRATÉGIES.

UN BUT.
GAGNER!

LE HOCKEY
EST DE RETOUR!

Vous pouvez maintenant
parier à Mise-O-Jeu
partout où il y a un terminal
de jeux de Loto-Québec!
Demandez un dépliant
chez votre détaillant.



Mise-O-Jeu n'est sanctionné ou parrainé par aucune ligue professionnelle ni aucune de ses équipes.

PARIEZ! C'EST DU SPORT